

## Arrête

Article 1er.— Il est mis fin aux fonctions de M. Vincent Dupont en qualité de directeur par intérim de la Caisse de prévoyance sociale (CPS), à compter du 17 octobre 2023 au soir.

Art. 2.— L'arrêté n° 521 CM du 29 mars 2023 portant nomination de M. Vincent Dupont en qualité de directeur par intérim de la Caisse de prévoyance sociale (CPS) est abrogé à compter du 17 octobre 2023 au soir.

Art. 3.— Le ministre de la santé, en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 5 octobre 2023.

Pour le Président absent :

*La vice-présidente,*  
Eliane TEVAHITUA.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de la santé,*  
Cédric MERCADAL.

**ARRETE n° 1773 CM du 5 octobre 2023 portant nomination de Mme Romina Henriou épouse Ma en qualité de directrice de la Caisse de prévoyance sociale de la Polynésie française**

*NOR : DPS23000230AC*

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la santé, en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 94-6 AT du 3 février 1994 modifiée définissant le cadre de la couverture sociale généralisée applicable aux résidents du territoire de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1336 IT du 28 septembre 1956 modifié portant organisation et fonctionnement de la Caisse de compensation des prestations familiales du territoire des Etablissements français de l'Océanie ;

Vu l'arrêté n° 1408 IT du 13 octobre 1956 modifié fixant les règles relatives aux opérations financières et comptables de la Caisse de compensation des prestations familiales ;

Vu l'arrêté n° 1822 CM du 12 octobre 2017 modifié portant création d'un service dénommé "Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale" (ARASS) ;

Vu la lettre n° 6015 PR du 22 août 2023 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 22 août 2023 ;

Vu l'avis n° 156-2023 CCBF/APF de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'assemblée de la Polynésie française du 28 août 2023 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 4 octobre 2023,

Arrête

Article 1er.— Mme Romina Henriou épouse Ma est nommée en qualité de directrice de la Caisse de prévoyance sociale de la Polynésie française à compter du 18 octobre 2023.

Art. 2.— Le ministre de la santé, en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 5 octobre 2023.

Pour le Président absent :

*La vice-présidente,*  
Eliane TEVAHITUA.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de la santé,*  
Cédric MERCADAL.

**ARRETE n° 1774 CM du 5 octobre 2023 approuvant l'attribution d'une aide financière en faveur de l'Association Tama No Te Taioto dans le cadre du dispositif d'aide à la création numérique - ACN**

*NOR : ADN23202550AC-1*

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;